



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 26 mars 2018 à 19 heures

Etaient présents :

M. Jean-Claude GUIBAL, Maire, <i>Président de séance</i>	Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal
M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire (à partir de 19h41)	M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal
Mme Martine CASERIO, adjoint au maire	M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal
M. Christian TUDES, adjoint au maire	Mme Françoise MEFFRE, conseiller municipal
Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire	M. Fabrice PINET, conseiller municipal
M. Yves JUHEL, adjoint au maire	M. Franc COMBE, conseiller municipal
Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire (à partir de 19h50)	M. Florent CHAMPION, conseiller municipal <i>secrétaire de séance</i>
M. Marcel CAMO, adjoint au maire	M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal
Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire	M. Thierry GAZIELLO, conseiller municipal
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire (jusqu'à 20h)	M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal
Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal	M. Jean-Claude CHAUSSENDE, conseiller municipal
	M. Philippe BRIAND, conseiller municipal

Avaient donné pouvoirs :

Mme Patricia MARTELLI (jusqu'à 19h50) à M. Marcel CAMO
Mme Sandrine FREIXES (jusqu'à 20h) à M. Jean-Claude ALARCON
M. Jean-Claude ALARCON (à partir de 20h) à M. Christian TUDES
M. Daniel ALLAVENA à M. Henri SCANDOLA
Mme Arielle DAUNAY à Mme Isabelle ALMONTE
Mme Béatrice BIECHEL à M. Jean-Jacques CLEMENT
M. Daniel BORTUZZO à M. Fabrice PINET
Mme Habiba PAILLAC à Mme Nathalie ROSTAGNI
Mme Lydia SCHENARDI à M. Thierry GAZIELLO
Mme Danielle VASSALLO-MEDECIN à Mme Nicole ZAPPIA
M. Claude CALVIN à M. Philippe BRIAND

Etaient absents

M. Nicolas AMORETTI (jusqu'à 19h41)
Mme Sandrine FREIXES (à partir de 20h)
Mme Iris FERRARI

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018 qui est approuvé à l'**unanimité des suffrages exprimés** – 29 voix pour, 4 abstentions (MM. Calvin, Briand, Novelli et Chaussende)

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 :

Débat d'orientation budgétaire, exercice 2018

Rapporteur : M. le Maire

après en avoir débattu,

Prend acte des orientations budgétaires suivantes :

- poursuite de la politique de non augmentation des taux d'imposition, et ce pour la 9^{ème} année consécutive,
- contribution de l'ensemble des services municipaux à la maîtrise des charges générales,
- maintien du niveau de service public à la population,
- maintien de l'autofinancement à un niveau toujours conséquent pour permettre de renforcer l'investissement public,
- poursuite du désendettement de la Commune pendant le mandat.

Affaire n°2 :

Modification d'affectation de fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)

Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 31 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin et Briand)

. prend acte de la nouvelle attribution du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française à la Commune de MENTON pour un montant de 612.205,06 €,

. décide d'affecter ce « fonds de concours » aux 3 projets suivants pour un montant total de 605.738,85 € :

- les travaux de réhabilitation de l'immeuble « Les Lavandières » afin d'accueillir les associations précédemment installées dans les voûtes de l'esplanade des Sablettes pour 322.738,85 €,
 - le remplacement de la pelouse du stade Lucien Rhein pour 228.000 €,
 - l'acquisition d'une balayeuse pour 55.000 €,
- . précise que le solde de 6.466,21 € sera prochainement affecté à de nouvelles opérations communales.

Affaire n°3 :

Transfert partiel des excédents du compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

A l'unanimité

. transfère à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française la somme de 461.890,61 € au titre des restes à réaliser de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement constatés au 31 décembre 2017 : chapitre 10 – fonction NFA 01 – compte budgétaire 1068,

. transfère à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française la somme de 1.500 € au titre des rattachements de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement constatés au 31 décembre 2017 : chapitre 67 – fonction NFA 020 – compte budgétaire 678,

. précise que les mises à disposition de l'actif et du passif relatifs au transfert de la compétence feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Affaire n°4 :

Convention entre la Ville de Menton, l'Office de Tourisme de la Ville de Menton et l'Office de Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles » pour la promotion touristique des produits proposés par les services culturels de la Ville

Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire

A l'unanimité

. Autorise le principe d'une remise de 25% sur chaque prestation vendue par l'Office de Tourisme de la Ville de Menton et l'Office de Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles »,

. Autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions correspondantes avec l'Office de Tourisme de la Ville de Menton et l'Office de Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles ».

Affaire n°5 :

Mise en place de mini-séjours dans le cadre des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires et tarification

Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal

A l'unanimité

. Décide la mise en place de mini-séjours de 3 jours et 2 nuits pendant les vacances scolaires pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Menton ;

. Fixe la participation des familles à compter du 2 avril 2018 ;

. Autorise Monsieur le Maire à solliciter des cofinancements notamment auprès de la CAF et de signer tous les documents y afférents.

Affaire n°6 :

Saisine de la commission consultative des services publics locaux pour la gestion des parcs de stationnement

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés : 31 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin et Briand)

. Décide de consulter la commission consultative des services publics locaux pour obtenir un avis sur le mode de gestion des parcs de stationnement de la Ville de Menton.

Affaire n°7 :

Appel d'offres ouvert – fourniture de décors et matériel d'illumination pour les Fêtes de Noël – attribution de l'accord-cadre

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

A l'unanimité

. Attribue l'accord-cadre de fourniture de décors et matériel d'illumination pour les Fêtes de Noël lot n°1 au GROUPE LEBLANC.

. Déclare l'accord-cadre de fourniture de décors et matériel d'illumination pour les Fêtes de Noël lot n°2 infructueux.

. Attribue l'accord-cadre de fourniture de décors et matériel d'illumination pour les Fêtes de Noël lot n°3 à la société CASTROS ILLUMINACOES FESTIVAS SAS.

. Attribue l'accord-cadre de fourniture de décors et matériel d'illumination pour les Fêtes de Noël lot n°4 à la SARL HEXAGONE ILLUMINATION.

. Attribue l'accord-cadre de fourniture de décors et matériel d'illumination pour les Fêtes de Noël lot n°5 à la SARL HEXAGONE ILLUMINATION.

. Attribue l'accord-cadre de fourniture de décors et matériel d'illumination pour les Fêtes de Noël lot n°6 à la SARL HEXAGONE ILLUMINATION.

. Attribue l'accord-cadre de fourniture de décors et matériel d'illumination pour les Fêtes de Noël lot n°7 à la SAS BLACHERE ILLUMINATION.

. Attribue l'accord-cadre de fourniture de décors et matériel d'illumination pour les Fêtes de Noël lot n°8 à la SAS BLACHERE ILLUMINATION.

. Attribue l'accord-cadre de fourniture de décors et matériel d'illumination pour les Fêtes de Noël lot n°9 à la SAS BLACHERE ILLUMINATION.

- . *Attribue l'accord-cadre de fourniture de décors et matériel d'illumination pour les Fêtes de Noël lot n°10 au GROUPE LEBLANC.*
- . *Autorise Monsieur le Maire à signer les accords-cadres à intervenir avec les sociétés ci-dessus désignées et tous les actes y afférents,*
- . *Précise que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes,*

Affaire n° 8 :

Appel d'offres ouvert – aménagement des espaces publics en surface du secteur des Sablettes : Lot 4A : Maçonnerie – traitement des façades – plomberie – Lot 5A : Menuiserie bois – Agencement – Lot 5B : Serrurerie – Attribution des marchés aux entreprises

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 31 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin et Briand)

Attribue les marchés « Aménagement des espaces publics en surface du nouveau parking souterrain sur le secteur des Sablettes – Travaux sur voûtes »

- *Lot 4A: démolition, traitement des façades, plomberie, maçonnerie, revêtements de surface, à l'entreprise SMBTP,*

- *Lot 5A: fabrication et mise en place de menuiserie bois, fabrication et mise en place d'encoffrements techniques, fourniture et mise en place de casiers et équipements, aux Etablissements BALLESTRA/ AZUR MENUISERIE CHARPENTE,*

- *Lot 5B : habillage acier des voûtes du quai Bonaparte à l'entreprise METALLERIE VIANT,*

. *Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises ci-dessus désignées et tous les actes s'y afférents,*

. *Précise que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes.*

Affaire n° 9 :

Retrait de la délibération n°126/17 du 29 juin 2017 concernant la mise à disposition d'un fonctionnaire entre la Ville de Menton et l'Office de Tourisme Communautaire

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

. *Décide de retirer la délibération n° 126/17 du 29 juin 2017 susvisée.*

Affaire n° 10 :

Retrait de la délibération n°232/17 du 23 novembre 2017 prévoyant la mise à disposition d'une personne en situation de handicap entre la Ville de Menton et l'ESAT « Esatitude Nice »

Rapporteur : Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire

A l'unanimité

. *Décide de retirer la délibération n° 232/17 du 23 novembre 2017 susvisée.*

Affaire n° 11 :

Convention cadre de formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) – année 2018

Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire

A l'unanimité

. *Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec le CNFPT pour une durée d'un an au titre de l'année 2018,*

. *Précise que la dépense en résultant sera imputée au budget principal, exercice 2018, chapitre 011 NFA 020 compte 6184.*

Affaire n° 12 :

Acquisition à l'euro symbolique de 17m² de la parcelle AP254 et de 9m² de la parcelle AP262 auprès de la copropriété GIOAN représentée par Mme Katia BONIS

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité

. *Accepte l'acquisition à l'euro symbolique de 17 m² de la parcelle AP254 et de 9 m² de la parcelle AP262 auprès de la copropriété GIOAN, représentée par Madame Katia BONIS.*

- . Autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette acquisition.
- . Prend en charge les frais de publicité foncière.

Affaire n° 13 : **Cession de la parcelle AV21 sise 10 Boulevard de Garavan au bénéfice de Mme Monica ATTANASIO**

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, conseiller municipal

A l'unanimité

- . Décide de la cession de la parcelle AV21 à la valeur de 3 600€ au bénéfice de Madame Monica ATTANASIO qui fera l'objet des mesures de publicité foncière.
- . Décide de faire mention dans l'acte à venir du respect du tour d'échelle pour l'entretien des propriétés de la ville.
- . Annule la délibération n°221/13 du 7 novembre 2013
- . Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à venir.

Affaire n° 14 : **Compte-rendu des décisions municipales**

Rapporteur : M. le Maire

Prend acte

des décisions municipales prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 5 mars 2018 et enregistrées sous les n° 50/18 à 90/18.

La séance est levée à 21 heures 20.

MENTON, le 30 mars 2018

Le Maire



Jean-Claude GUIBAL